

Santé et sécurité au travail : sécuriser ses pratiques et concevoir une démarche de prévention

DURÉE : 2 jours

16h en présentiel (déjeuners de travail inclus) | 14h à distance

PRIX : 1605.00 € HT (1926.00 € TTC)

PARTICIPANTS

Dirigeant, RRH, Chargé de prévention ou référent sécurité, membres du CSE, toutes personnes impliquées dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels.

PRÉREQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer les fondamentaux en matière de santé et sécurité au travail.
- ▶ Appliquer le nouveau cadre réglementaire de la santé/sécurité et sécuriser ses pratiques au regard de la réforme de la santé au travail (loi du 2 août 2021).
- ▶ Analyser les facteurs de risques professionnels dans son établissement.
- ▶ Préparer une démarche de prévention.

PROGRAMME

Les fondamentaux de la santé et sécurité au travail

- Enjeux de la santé/sécurité au travail
 - humains et sociaux : conséquences de l'absentéisme, impacts psychologiques des réorganisations...
 - financiers : AT/MP, coûts directs/indirects
 - juridiques : responsabilité pénale et civile
 - commerciaux : en termes d'image de marque, de performance de l'établissement
- Atelier : travail de réflexion autour des enjeux de votre structure en santé-sécurité
- Principes généraux de prévention
 - les 9 principes généraux de prévention : définition et impact
 - les 3 niveaux de prévention : passer de l'individuel au collectif
- les outils incontournables de la prévention des risques professionnels : le DUERP, le rapport annuel en santé et sécurité au travail et le PAPRI Pact
- Les acteurs de la prévention
 - importance de l'implication des différents acteurs internes : l'engagement de la direction, le travail en pluridisciplinarité, focus sur le rôle du CSE/de la CSSCT
 - un rôle accru des acteurs externes : intervention et contrôle de l'inspection du travail (DREETS), service de prévention des CARSAT/CRAMIF, focus sur les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
- Atelier : travail en équipes sur les synergies entre les différents acteurs

Cadre réglementaire : obligations et responsabilité de l'employeur

- L'obligation générale et absolue en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail
- Rôle et responsabilités de l'employeur en matière de santé-sécurité au travail
 - Atelier : étude des bonnes pratiques autour de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
- Impact d'une délégation de pouvoirs en prévention santé-sécurité au travail
- Les points de vigilance importants en matière de prévention : AT/MP, dispositifs d'urgence (droit d'alerte et de retrait, danger grave et imminent), protections collectives/protections individuelles (EPI), entreprises extérieures et plans de prévention, instructions, consignes, gestion des situations de crise...
- Focus sur les dernières évolutions réglementaires issues notamment de la loi du 2 août 2021 : lien entre prévention des risques et QVCT (ex QVT), réforme de la santé au travail et renforcement de la prévention, mesures de prévention spécifiques liées à la crise sanitaire, télétravail et prévention des risques



CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans
votre ville (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : PSST

CLIQUEZ ICI



Identifier les facteurs de risques professionnels

- Panorama des facteurs de risques professionnels - Focus sur les risques psychosociaux
- L'importance d'un état des lieux/diagnostic au sein de la structure (diagnostic humain, organisationnel, technique et environnemental)
- Evaluation des risques professionnels : a priori et a posteriori, à la suite d'un événement (enquête et analyse AT/MP)
- L'importance de la traçabilité et du suivi des indicateurs

Préparer une démarche de prévention

- Les étapes incontournables de la démarche : travailler en mode projet de l'état des lieux au plan d'actions de prévention
- Clarifier l'objectif de la démarche et l'engagement de la direction
- Définir et se donner les moyens de mener à bien une démarche
- Favoriser une démarche systémique et participative
- Définir les axes prioritaires de travail
- Atelier pratique autour de l'argumentation face aux objections
- Autoévaluation et construction d'une feuille de route personnalisée pour initier la démarche de son établissement

Un test de positionnement
sera envoyé aux participants
en amont de la formation.

Tour de table pour
recueillir les attentes
des participants.

Moyens pédagogiques :
Support de cours - Exercices
pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis :
Réalisée en fin de formation
par un questionnaire.

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation